

La gestion des risques et les entreprises publiques

Les entreprises publiques

La mise en place d'un système de gestion des risques dans les entreprises, privées comme publiques, est née d'un réel besoin de prioriser les menaces, besoin résultant notamment de l'accumulation de facteurs tels que :

- ✓ L'accélération des évolutions économiques (manque de liquidités, défaillances clients...), technologiques (systèmes d'information, qualité produit...) et réglementaires (REACH, LSF...);
- ✓ La pression des marchés financiers et des actionnaires soucieux de plus de transparence ;
- ✓ La multiplication d'événements catastrophiques (climatiques...)...

En parallèle, certains décideurs ont subi de graves déconvenues économiques et financières. La réalité des événements leur ont rappelé la nécessité de disposer en amont d'une vision globale des risques et de leur traitement. Une gestion des risques efficace permet ainsi d'éviter de graves dommages, des pertes financières importantes et une perte d'image, ou tout du moins de s'y préparer en organisant une communication de crise adéquate.

L'AMRAE organise, au sein de sa **commission** Organisation du Processus de Gestion des Risques Secteur Industrie et Services, des **sessions mensuelles de travail** permettant aux **responsables des risques**, à travers des **échanges d'expérience**, d'expertise et de **savoir-faire**, de développer une expérience, une maturité et un **benchmark très important** en terme de **management des risques**.

Au sein de cette commission, les membres échangent notamment sur le processus de gestion des risques et les méthodes pour :

- ✓ Identifier les risques financiers, stratégiques, opérationnels mettant en péril la réalisation des objectifs ;
- ✓ Evaluer les impacts des risques identifiés ;
- ✓ Evaluer le niveau de maîtrise de ces risques ;
- ✓ Classifier les risques en fonction de leur degré de gravité ;
- ✓ Décider des solutions de traitement adéquates en fonction du niveau de péril encouru, et du niveau particulier d'appétence aux risques de l'entreprise. Ce traitement peut passer soit par un plan d'action interne porté dans l'entreprise, soit par le transfert du risque (sous-traitance, assurances), soit par son acceptation pure ;
- ✓ Cartographier les risques majeurs de leurs entreprises.

L'AMRAE dispose d'une commission dotée d'une expertise et d'un réel savoir-faire en matière de gestion des risques. Les responsables des risques des entreprises publiques trouveront dans les échanges de cette commission des solutions pratiques, une compréhension des difficultés de mise en œuvre et des réponses à leurs problématiques.